INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par appel conférence due au Covid-19 , à **10:30** h, ce mardi le premier jour du mois de septembre deux mille vingt, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Jean Michel Pepin, Conseiller - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

Formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 1 septembre 2020 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par audioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Jean-Michel Pepin, Conseiller de Delson
Mme. Jocelyne Bates, mairesse de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant étant absent.
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit lundi le 31 août. Un avis public a été émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

20-09-58 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté;

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 18 août 2020.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 août 2020.
5.- Varia
6.- Question du public.
7.- Levée de l'assemblée.

20-09-59 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 18 AOUT 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 18 août 2020.

20-09-60 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Jean Michel Pepin et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 106,994.98 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 0.00 $ pour un montant total de 106,994.98 $.

20-09-61 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 25 aout 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-09-62 VARIA.

Aucun dossier

20-09-63 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

20-09-64 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire
Président de l'assemblée

M. Gilbert Samson
Secrétaire-trésorier

Formules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)